

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 janvier 2016 à 18 heures 30

Convocation du 15 janvier 2016.

Etaient présents : MM et Mmes, David ALARY, Christian ALFARO, Séverine AZOUGARH, Jean-Michel CABROL, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Érick GRANIER, Éva HAMORI, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Pierre POLARD, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations : Corinne GALINDO à Michel GARY ; Céline TAILHADES à Béatrice MILESI

Absent excusé : René BLOT

En préambule, le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir, avant de quitter la salle en fin de séance, récupérer des documents relatifs aux délégations des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, qui leurs seront nécessaires pour la prochaine réunion du Conseil Municipal, prévue le 16 février 2016 à 18h30.

18h30 : ouverture de la séance. Secrétaire de séance : Alain Rivayrand

Approbation du compte rendu du 24 novembre 2016 : adopté à l'unanimité.

Le Maire indique qu'en raison de l'absence de transmission, par la trésorerie de Capestang, des comptes de gestions de l'exercice 2015, leur vote, ainsi que celui des comptes administratifs 2015, est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal. Toutefois, les résultats de l'exercice écoulé seront présentés aux élus, sans procéder au vote. Les budgets primitifs seront proposés au vote avec reprise anticipée des résultats. Il présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Présentation des comptes administratifs de l'exercice 2015
2. Détermination des montants des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2016
3. Détermination des taux d'imposition pour l'exercice 2016
4. Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2016
5. Attribution de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2016
6. Approbation des budgets primitifs 2016
7. Création d'un budget annexe pour le Centre Municipal de Santé (CMS)
8. Création d'une régie de recettes pour le CMS
9. Étude hydraulique sur le ruisseau du Saint Laurent – demande d'aide financière auprès du Département
10. Mise en place et détermination des critères des entretiens professionnels
11. Modification du tableau des effectifs du personnel communal
12. Attribution d'une indemnité de fonction à un élu
13. Modification de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux d'eau potable et d'assainissement
14. Compte rendu des décisions du Maire
15. Questions diverses

1 – Présentation des comptes administratifs de l'exercice 2015

- Compte administratif de la commune :

Le Maire présente, chapitre par chapitre, l'exécution du budget 2015, et indique, pour la section de fonctionnement, que le résultat de l'exercice s'élève à 670 577.63 €, tandis que le résultat de l'exercice s'établit à 1 772 381.63 €. Pour la section d'investissement, ces chiffres sont, respectivement, de 927 564.90 € et de 277 546.78 €.

Les résultats de clôture des deux sections, excédentaires, seront repris en recettes sur le c/002 (section de fonctionnement) et sur le c/001 (section d'investissement).

Florence Raynier demande si les recettes issues du fonds d'amorçage sont intégrées dans le compte administratif. Le Maire indique qu'elles sont retracées dans la ligne « autres participations » (chapitre 74).

- Compte administratif de l'eau et de l'assainissement :

Le Maire présente également, chapitre par chapitre, l'exécution du budget 2015. Pour la section d'exploitation, le résultat de l'exercice s'élève à 47 080.77 €, le résultat de clôture à 324 495.77 €. En section d'investissement, les résultats sont de 393 428.13 € pour l'exercice et de 313 338.13 € pour la clôture. Ces résultats, excédentaires, seront repris selon les mêmes modalités que pour le budget général.

Érick Granier s'interroge sur le mécanisme de virement de section à section, qui n'apparaît pas, sur le compte administratif, en réalisation. Ce virement est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement – recette d'investissement) qui permet de participer à l'autofinancement des travaux d'investissement envisagés sur l'exercice. Il n'apparaît qu'à l'étape de la prévision budgétaire (budget primitif). Il ne fait pas l'objet d'une réalisation durant l'exercice budgétaire, mais uniquement lors de l'affectation du résultat en N+1 (si la section d'investissement est déficitaire).

- Compte administratif des pompes funèbres :

Pour la section d'exploitation, le résultat de l'exercice est de – 3 093.69 €, le résultat de clôture de – 1 563.69 €. En section d'investissement, les résultats sont de 1 224 € et de 19 364 €. Le déficit de la section de fonctionnement sera repris sur le c/002, l'excédent d'investissement sur le c/001.

Le Maire indique qu'une tentative de redynamisation de la régie des pompes funèbres est en cours et qu'elle devrait se concrétiser, en 2016, par une offre complète de prestations.

2 – Détermination des montants des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2016

Le Maire indique que les montants des surtaxes est à ce jour de 0.48 € HT/m³ pour l'eau potable et de 0.79 € HT/m³ pour l'assainissement collectif. Il propose de les conserver, pour 2016.

Le maintien des montants des surtaxes à leur niveau actuel est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

3 - Détermination des taux d'imposition pour l'exercice 2016

Le Maire indique que le projet de budget primitif de la commune pour 2016 a été établi sans modification des taux d'imposition, soit 14.77% pour la taxe d'habitation, 17.61% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 51.88% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il propose de reconduire ces taux en 2016.

Le maintien des taux d'imposition des trois taxes locales est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

4 – Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2016

Arrivée de Gilles DUCLOS

Le Maire présente les montants qu'il est envisagé d'attribuer aux associations durant l'exercice 2016 :

Associations	BP 2016
ÉCOLE PRIMAIRE	15 000,00
ÉCOLE MATERNELLE	
Classe de découverte	1 300,00
Sport	460,00
FCPE PRIMAIRE ET MATERNELLE	770,00
TOTAL ÉCOLES	17 530,00
<hr/>	
RCPPM	400,00
AMAVICA	150,00
AMICALE DU PERSONNEL	700,00
ANCIENS COMBATTANTS	500,00
APEMA	100,00
BOULE CAPESTANAISE	1 500,00
CAC 34	330,00
CHASSE	760,00
CLUB DES RETRAITÉS	360,00
COLS BLEUS	400,00
DDEN	50,00
HARMONIE	1 200,00
LES AMIS DE LA COLLÉGIALE	150,00
AMIS DES ORGUES DE NARBONNE	200,00
PÊCHE	800,00
SAPEURS POMPIERS	1 450,00
SECOURS CATHOLIQUE	250,00
DREAMRIDE	100,00
STEFI	1 050,00
TENNIS	1 800,00
TENIS DE TABLE	300,00
TOTAL DIVERS	12 550,00
<hr/>	
FOYER RURAL	
Scénart' de Rue / Animations	4 050,00
Fonctionnement	4 300,00
Emploi permanent Salim	2 200,00
FOYER RURAL Patrimoine	5 000,00
TOTAL FOYER RURAL	15 550,00
<hr/>	
ASC ABB XV	7 650,00

ÉCOLE DE RUGBY	2 900,00
TOTAL RUGBY	10 550,00
Fonctionnement	4 850,00
TOTAL HANDBALL	4 850,00
OLYMPIQUE MIDI LIROU	4 000,00
OLYMPIQUE MIDI LIROU VÉTÉRANS	400,00
ASSO 34, SANG OR ÉCOLE DE FOOT	2 900,00
TOTAL FOOT	7 300,00
OPÉRATION FACADES	5 000,00
RÉSERVES	2 500,00
RÉSERVES 14 JUILLET	500,00
RÉSERVES FÊTE D'ÉTÉ	1 000,00
TOTAL RÉSERVES	9 000,00
TOTAL SUBVENTIONS	77 330,00

Ces montants sont soumis au vote et approuvés à la majorité (Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 – Érick Granier)

5 – Attribution de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2016

Le montant de la subvention qu'il est envisagé de verser au CCAS en 2016 s'élève à 8 000 € (montant inchangé par rapport à 2015).

Cette proposition est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

6 – Approbation des budgets primitifs 2016

- Budget primitif 2016 de la commune

Le Maire présente successivement les prévisions, par chapitre, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement. Le budget s'établit comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	720 000 €	002 – résultat reporté	1 772 382 €
012 – charges de personnel	1 448 000 €	013 – atténuations de charges	60 000 €
65 – autres charges de gestion courante	410 330 €	70 – produits du service	176 500 €
66 – charges financières	116 835 €	73 – impôts et taxes	1 544 024 €
67 – charges exceptionnelles	3 000 €	74 – dotations, subventions, participations	904 436 €
022 – dépenses imprévues	10 000 €	75 – autres produits de gestion courante	175 000 €
023 – virement en d'investissement	2 134 533 €	76 – produits financiers	7 356 €
		77 – produits exceptionnels	3 000 €
		042 – travaux en régie	200 000 €

TOTAL	4 842 698 €	TOTAL	4 842 698 €
--------------	--------------------	--------------	--------------------

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20 – immobilisations incorporelles	93 000 €	001 – résultat reporté	277 547 €
21 – immobilisations corporelles	1 981 844 €	10222 – FCTVA	127 435 €
23 – immobilisations en cours	135 000 €	10 226 – Taxe d'aménagement	25 000 €
040 – travaux en régie	200 000 €	13 – subventions	48 373 €
16 – emprunt	314 506 €	27 – remboursement emprunt EHPAD	111 462 €
		021 – virement du fonctionnement	2 134 533 €
TOTAL	2 724 350 €	TOTAL	2 724 350 €

Après avoir détaillé les crédits portés en section d'investissement au titre des travaux et aménagements prévus en 2016, le Maire apporte des explications sur la ligne « budget participatif » intégrée au budget primitif 2016.

Michel Gary demande de quelle manière les projets seront validés. Le Maire indique que les commissions municipales retiendront quelques projets, que leurs porteurs devront venir défendre lors d'une réunion. Ceux-ci seront ensuite soumis au vote afin qu'un choix définitif soit effectué, dans la limite des 50 000 € inscrits au budget.

Le projet de budget primitif est soumis au vote et approuvé à la majorité (Pour : 18 ; Contre 0 ; Abstentions : 4 – Florence Raynier, Michel Gary, Erick Granier, Corinne Galindo).

- **Budget primitif 2016 eau et assainissement**

Le projet de budget primitif s'établit comme suit :

Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	37 299 €	002 – résultat reporté	324 496 €
65 – autres charges de gestion courante	35 000 €	70 – produits du service	181 799 €
66 – charges financières	45 346 €	74 – subventions d'exploitation	25 000 €
042 – opérations d'ordre	100 628 €	042 – opérations d'ordre	30 294 €
023 – virement en d'investissement	343 316 €		
TOTAL	561 589 €	TOTAL	561 589 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20 – immobilisations incorporelles	20 000 €	001 – résultat reporté	313 338 €
21 – immobilisations corporelles	50 000 €	021 – virement du fonctionnement	343 316 €
23 – immobilisations en cours	525 435 €	040 – opérations d'ordre	100 628 €
Restes à réaliser	22 965 €		
16 – emprunt	58 588 €		
020 – dépenses imprévues	50 000 €		

040 – opérations d'ordre	30 294 €		
TOTAL	757 282 €	TOTAL	757 282 €

Michel Gary demande si le fonctionnement de la station d'épuration est retracé dans le budget. Le Maire lui répond que le fonctionnement est assuré par le délégataire et n'est pas retranscrit dans le budget présenté à l'assemblée.

Le projet de budget primitif est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

- Budget primitif 2016 pompes funèbres

Le projet de budget primitif s'établit comme suit :

Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
002 – résultat reporté	1 564 €	70 – produits du service	5 273 €
012 – charges de personnel	3 000 €		
69 – impôts sur les bénéfiques	200 €		
042 – opérations d'ordre	509 €		
TOTAL	5 273 €	TOTAL	5 273 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
21 – immobilisations corporelles	19 873 €	001 – résultat reporté	19 364 €
		040 – opérations d'ordre	509 €
TOTAL	19 873 €	TOTAL	19 873 €

Le projet de budget primitif est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

7 – Création d'un budget annexe pour le Centre Municipal de Santé (CMS)

Le Maire précise que, dans le cadre de la création du futur CMS, les dépenses et recettes afférentes au centre pourraient être retracées au sein d'un budget annexe, c'est-à-dire d'un budget individualisé. Ainsi, seul l'ensemble des dépenses et des recettes du centre seraient intégrées dans ce budget.

Érick Granier demande de quelle manière fonctionnera ce budget. Le Maire lui répond qu'il en ira de même que pour les autres budgets, et qu'il fera l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal.

Le projet de création d'un budget annexe pour le CMS est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

8 – Création d'une régie de recettes pour le CMS

Le Maire explique que cette régie permettra d'encaisser le montant des consultations qui pourraient être mis à la charge des patients dont la mutuelle n'aurait pas été conventionnée pour la pratique du tiers payant intégral.

Érick Granier souligne l'important travail qui sera supporté par les secrétaires médicales. Il demande si des visites à domicile sont prévues dans le planning des médecins. Jean Michel Cabrol répond affirmativement.

Le projet de création d'une régie de recettes pour le CMS est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

9 – Étude hydraulique sur le ruisseau du Saint Laurent – demande d'aide financière auprès du Département

Le Maire rappelle qu'une précédente délibération du Conseil Municipal sollicitait l'aide financière du Département sur ce dossier à hauteur de 10%.

Le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA), qui avait également été sollicité à hauteur de 20%, nous ayant indiqué qu'il ne financerait pas l'opération, il propose de demander au Département de nous aider à hauteur de 20%.

Le Maire invite le Conseil Municipal à autoriser cette modification dans la demande de subvention à effectuer auprès du Département de l'Hérault.

Le Conseil Municipal approuve cette demande de subvention à l'unanimité.

10 – Mise en place et détermination des critères des entretiens professionnels

Le décret du 16 décembre 2014 a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1er janvier 2015.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Maire soumet au vote la délibération fixant, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, **les critères d'appréciation de la valeur professionnelle** tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel. (élaboré par le centre de gestion de l'Hérault et approuvé par le comité technique le 25.11.2015.)

Le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

11 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Maire informe le conseil de la nécessité de supprimer certains emplois qui ne répondent plus aux besoins des services suite à des avancements de grade, intégration et créations de poste pour permettre le recrutement.

Ces suppressions ont reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault en date du 25 novembre 2015,

La modification du tableau de l'effectif porterait sur la suppression des emplois suivants :

<u>Police Municipale</u>	1 brigadier 1 gardien
<u>Educateur Territorial</u>	1 éducateur principal 1ère classe
<u>Adjoint administratif</u>	1 adjoint administratif 2e classe
<u>Adjoint d'animation</u>	1 adjoint d'animation de 1ère classe
<u>Adjoint du patrimoine</u>	1 adjoint du patrimoine 2e classe
<u>Adjoint technique</u>	2 adjoints techniques 1ere classe 2 adjoints techniques 2e classe
<u>Attaché</u>	1 attaché principal

Le Maire soumet au vote la délibération modifiant le tableau de l'effectif.

Le Conseil adopte la modification du tableau de l'effectif et la suppression des emplois ainsi proposé à l'unanimité

12 - Attribution d'une indemnité de fonction à un élu

Le Maire rappelle la délibération 031-2014 en date du 29 avril 2014 fixant le taux des indemnités de fonction des élus : (enveloppe globale de 142 % de l'indice brut 1015)

Maire	Pierre POLARD	36,0 % de l'IB 1015
1 ^{er} Adjoint	Jacques MAURAND	12,5 % de l'IB 1015
2 ^o Adjointe	Céline TAILHADES	12,5 % de l'IB 1015
3 ^o Adjoint	Jérôme GARCIA	12,5 % de l'IB 1015
4 ^o Adjointe	Sylvie GISBERT	12,5 % de l'IB 1015
5 ^o Adjoint	Jean-Michel CABROL	12,5 % de l'IB 1015
6 ^o Adjointe	Annie DUCLA	12,5 % de l'IB 1015

Conseillers Municipaux – Délégations renforcées

David ALARY	3,5 % de l'IB 1015
Béatrice MILESI	3,5 % de l'IB 1015
Alain RIVAYRAND	3,5 % de l'IB 1015
Isabelle GIL	3,5 % de l'IB 1015
Séverine AZOUGARH	3,5 % de l'IB 1015
Gilles DUCLOS	3,5 % de l'IB 1015

Conseillers Municipaux

Véronique BRASSET	2,0 % de l'IB 1015
Jean-Claude VIVANCOS	2,0 % de l'IB 1015
Christian ALFARO	2,0 % de l'IB 1015
Caroline HULLO	2,0 % de l'IB 1015
Eva HAMORI	2,0 % de l'IB 1015

- Précise que Madame Véronique BRASSET ayant démissionnée Monsieur Pierre CUESTAS a été appelé à la remplacer et installé dans ses fonctions de conseiller municipal lors de la séance du 24 novembre 2015.

A ce titre il a reçu délégation pour la compétence cimetière par arrêté municipal du 4 janvier 2016 et peut percevoir une indemnité de fonction au même taux que Mme Véronique BRASSET.

Propose au Conseil Municipal la délibération fixant l'indemnité de Monsieur Pierre CUESTAS à 2% de l'indice brut 1015.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité la délibération (21 pour, 1 abstention - Florence RAYNIER).

13 - Modification de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux d'eau potable et d'assainissement

Le Maire propose de modifier la délibération du 31 mars 2015, fixant cette redevance, en la ramenant à 0.01 € par km de réseau (réseaux d'eau et d'assainissement) et à 0.01 € par m² d'emprise au sol pour les ouvrages (eau et assainissement), de manière à éviter qu'elle ne soit répercutée sur les factures des usagers (cette redevance représente un montant annuel d'environ 6 000 €).

Érick Granier demande si cette redevance apparaît sur la facture d'eau que reçoivent les usagers. Le Maire lui répond qu'elle est intégrée dans le prix du m³ et ne fait pas l'objet d'une ligne clairement identifiée.

Érick Granier estime peu probable que la baisse de la redevance soit répercutée par le délégataire sur les factures. Jacques Maurand indique que la négociation de la nouvelle délégation de service public intègre cette donnée et permettra d'obtenir de meilleurs tarifs pour les usagers.

La modification de la redevance est soumise au vote et adoptée à la majorité (Pour : 21 ; Contre : 1 – Erick Granier ; Abstention : 0).

14 - Compte rendu des décisions du Maire

Le Maire énumère les décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la rue Paul Bert (41/2015)
- Convention de ménage BARREAU Isabelle (42/2015)
- Avenant de transfert de la mission de maîtrise d'œuvre du programme pluriannuel d'investissement eaux usées à la SAS ADUËCHA: 9 500 € HT (43/2015)
- Avenant de transfert de la mission de maîtrise d'œuvre de l'impasse Montplaisir à la SAS ADUËCHA : 3 750 € HT (44/2015)
- Termites - mise en œuvre des pouvoirs d'injonction du Maire (45/2015)
- Réouverture d'une porte murée du château - Attribution du marché pour l'étude de faisabilité à Monsieur Frédéric FIORE : 4 014.22 € HT (46/2015)
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre (missions PRO et ACT) pour l'aménagement d'un parking paysager au bureau d'études B.E.I : 6 700 € HT (47/2015)
- Attribution du marché pour l'aménagement paysager en rive droite du canal du midi à la société ID VERDE : 6 039.76 € HT (48/2015)
- Convention d'occupation de salle (01/2016)
- Contrat d'abonnement pack alerte (02/2016)

15 - Questions diverses

Le maire indique que dans le cadre du renouvellement de toute la signalétique verticale du village, il sera fait appel à un cabinet d'études spécialisé, qui réalisera un état des lieux exhaustif et assurera l'interface avec les commerçants et artisans du village dans le développement de ce projet.

Il fait part également des trois consultations qui ont été lancées et des offres reçues, à savoir les plantations en bordure du saint Laurent (deux entreprises nous ont remis une offre), le marquage au sol (quatre entreprises) et l'aménagement du boulevard Pasteur (deux bureaux d'études). L'analyse des offres permettra de retenir la meilleure proposition.

La rue de la république va être aménagée de manière à libérer les trottoirs de la présence de véhicules stationnés, qui gênent les piétons.

Un aménagement en bordure du canal est en cours, sur l'avenue de Maureilhan, qui permettra aux piétons de bénéficier d'un éclairage.

Une réorganisation des services techniques a été menée, de manière à optimiser le nettoyage des voies et espaces publics. Prise d'effet au 27.01.2016.

Le son et lumière projeté sur la collégiale a réuni en quatre jours plus de 1 000 personnes. L'opération sera reconduite cet été et des mécènes sollicités pour en boucler le financement.

Une réunion pour le bilan de l'année 2015 de la communauté de communes sera tenue à Capestang le 12 février 2016 à 18 heures, durant laquelle le Président et chaque Vice-Président aborderont les réalisations marquantes de l'année 2015 et les projets pour 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 20h30.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.01.2016

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Alain RIVAYRAND

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

René BLOT

Jean-Michel CABROL

Pierre CUESTAS

Annie DUCLA

Gilles DUCLOS

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Érick GRANIER

Éva HAMORI

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS